

M. DONNET Louis, maire

à

Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, Mme CREPEL
Christine, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. FABRE Benoit,
M. FAYAD Ghassan, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin, M.
MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique, M. SENOT
Laurent, Mme STEEMERS Pascale

A Domazan le 16/12/2022

Objet : Procès-verbal du Conseil municipal Du 15 décembre 2022 à 20h30

Madame, Monsieur, Cher (ou Chère) collègue,

Je vous prie de trouver ci-après le procès-verbal du Conseil du 15 décembre 2022 :

- [Approbation du PV du 25 novembre 2022](#)
Le Conseil approuve le procès-verbal du dernier Conseil
- [Point urbanisme et DIA](#)
Monsieur le Maire fait lecture des dossiers en cours en urbanisme depuis le dernier Conseil.
Pas de demande de préemption jour.
- [CCPG](#)
Monsieur le Maire vous informe le Conseil de mise en place
 - d'un marché commun de fournitures et produits d'entretiens, effet début 2023.
 - qu'une étude hydraulique (méthode ExZEco) va être réalisé sur la zone industrielle pour être intégré au PLU et au SIG. La commune en profitera pour réaliser la même étude sur les hameaux.
 - De l'extension de la zone industrielle de Domazan en cours pour une surface entre 7 et 8 hectares. Passage par une ZAC. Finalisation en 2025.
- [RH Mise à jour des temps de travail \(délib 2022-831\)](#)
Vu les besoins de services, notamment sur l'école, le Conseil statue sur une mise à jour des temps de travail sur le tableau des effectifs.
- [FINANCES DM2 \(délib 2022-832\)](#)
Le Conseil acte une décision d'ajustement de fin d'année des crédits allouée au budget 2022 de la commune.

J.B.

Chapitre - compte	Fonctionnement		Investissement		Chapitre – compte
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
011-6042		6 000.00	8 500.00	6 800.0	10-1226
011-615231		4 500.00		6 000.00	20-2051
011-6226		3 000.00		-23 300.00	21-2132
011-6227		2 500.00			21-251
012-6411		11 000.00		4 000.00	23-2315
012-6455		8 000.00			
012-6558		8 000.00			
011-6419	2 700.00				
011-6459	1 300.00				
70-7067	6 000.00				
75-752	3 000.00				
75-7588	15 000.00				
O23		-15 000.00	-15 000.00		O21
TOTAUX	28 000.00	28 000.00	-6 500.00	-6 500.00	

- Médiathèque et BCD : désherbage (délib 2022-833)

Vu la délibération 2014-225 du 16 octobre 2014 concernant la définition de la politique de régulation des collections de la Médiathèque municipale et ainsi que des critères et des modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale,

Vu la mise à jour de la dite politique, soumise au Conseil et validée par le Conseil ce jour par délibération 2016-355,

Suite aux travaux de désherbage de la Médiathèque et de la BCD définis pour l'année 2022,

Le Conseil Municipal, accepte le contenu de les listes telle que présentées (ci-jointe) et le choix de désherbage qui en découle.

- Autorisation de mandatements anticipés au BP 2023 (budget commune et assainissement) (délib 2022-834)

Comme chaque année, vu le Code des collectivités Territoriales notamment, l'article L1612-1 du CGCT, modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#), le Conseil autorise l'engagement des crédits anticipant le BP 2023 pour les budgets de la commune et de l'assainissement, à hauteur de 25% des crédits d'investissement engagés en 2022.

- sur le budget principal

réparti au chapitre tel que le veut le vote du budget

	Crédits ouverts 2022	Crédit avant 2023	autorisés vote BP

DB7

Chapitre 20		
Compte 2051	6 000.00	1 500.00
Compte 202	10 000.00	2 500.00
Chapitre 21		
Compte 2031	335 465.99	83 866.50
Compte 2151	259 100.00	64 775.00
Compte 21538	43 004.00	10 751.00
Compte 2111	29 000.00	7 250.00
Compte 2188	87 000.00	21 750.00
Compte 2128	256 170.00	64 042.50
Compte 2183	6 250.00	1 562.50
Compte 2184	2 000.00	500.00
Compte 21312	89 300.00	22 325.00
Compte 2181	5 000.00	1 250.00
Compte 21311	20 000.00	5 000.00
Compte 2116	7 400.00	1 850.00
Compte 21568	5 000.00	1 250.00
Compte 21534	37 000.00	9 250.00
Chapitre 23		
Compte 2315	4 000.00	1 000.00
Chapitre 26		
Compte 261	1 500.00	375.00
Total	2 203 189.99	300 797.50

- sur le budget assainissement

réparti au chapitre tel que le veut le vote du budget

	Crédits ouverts 2022	Crédit autorisés avant vote BP 2023
Chapitre 21 - compte 2158	375 497.00	93 974.25
Chapitre 26 - compte 261	500.00	125.00
Total	375 997.00	94 099.25

- [Autorisation de mandatement anticipé des dépenses pour les subventions aux associations avant le vote des BP 2023 \(délib 2022-835\)](#)
Le Conseil donne son autorisation pour verser les subventions aux associations anticipant le BP 2023, à hauteur de 50% des crédits d'investissement engagés en 2022, soit une ouverture de crédits de 2 750€.
- [Réflexion sur l'actualisation de la part communale des tarifs de l'assainissement \(délib 2022-836\)](#)
Vu la délibération 2019-615 du 19 décembre 2019 attribuant un contrat à la SAUR pour la période 2020-2027,
Vu la délibération 2021-763 en date du 16 décembre 2021, portant la dernière actualisation des tarifs de l'assainissement à 0.58€/m3,
Monsieur le Maire rappelle au Conseil les tarifs fixés jusqu'alors pour l'eau de l'assainissement.

DB7

Compte-tenu de l'entretien des réseaux et des investissements prévu, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur cette actualisation des tarifs.

Le Conseil municipal de Domazan décide de fixer les tarifs en euros tel que :

Assainissement tarifs 2023	
- Abonnement Part Communale	0.00
- Abonnement Saur	35.10€HT
- Part par m3 Saur	0.6910€HT
- Part par m3 Communale	0.6300€HT

Soit une hausse de la part communale de 0.05€

Précisant que les montants indiqués pour la SAUR sont ceux transmis par le prestataire. Ils ne font pas l'objet d'une décision communale. Ces tarifs s'appliquent au 1^{er} janvier 2023.

- **EMIP : reconduction pour un an (délib 2022-837)**
Le Conseil décide du renouvellement de la convention avec l'association EMIP qui permet les cours de musique à l'école sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le montant par convention est de 2 142€ pour l'année.
- **ONF : bail de chasse**
Le Conseil décide d'établir un bail de chasse avec la Société de chasse Saint Hubert pour 9 ans au prix de 1€ symbolique.
- **FINANCES : Projet extension et rénovation thermique de l'école communale - Autorisation de demande de subventions (délib 2022-838 et 839)**
Le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès les partenaires : Etat, Région, Département, CAF, Agence de l'eau. La part des subventions demandées s'élève à 65% et porte une part de la commune à 35%. La demande pour l'Agence de l'eau est demandée pour 80%.
- **Question diverses**
Une réflexion est menée sur l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h du matin sur certain poste (crompe, sourillac, école, rayalette, mas blanc).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne de souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil municipal.

Sauf précision contraire, toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

Le secrétaire,

Jean-Baptiste MANGIN

Le Maire,



Louis DONNET